

COMMISSION DE LA DÉFENSE
NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES

RAPPORT D'ACTIVITÉ



PRÉSIDENCE DE JEAN-MICHEL JACQUES

2025-2026

Pour suivre l'actualité de la commission



Site de l'Assemblée nationale



Fil X de la commission

Préambule par

Jean-Michel JACQUES



Président de la commission de la défense nationale et des forces armées



Mesdames, Messieurs,

Chacun de nous en a conscience : **les équilibres du monde se redessinent sous nos yeux**, les menaces se multiplient et s'entrelacent. Cela pèse plus que jamais sur la sécurité de notre Nation.

Au regard du contexte géostratégique actuel, les mots du Général de GAULLE qui ornent les murs de la salle de la commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale ne peuvent que trop nous le rappeler : « *La défense ! C'est là, en effet, la première raison d'être de l'État. Il n'y peut manquer sans se détruire lui-même* ».

Face à cette réalité, la France doit résolument continuer à agir pour sa défense, innover et affirmer sa voix singulière sur la scène internationale.

Les choix que nous avons collectivement opérés depuis 2017 ont permis à la France de moderniser son outil de défense et d'engager en profondeur sa transformation. Ils nous ont permis de conforter notre ambition : celle de **garantir à la France une dissuasion nucléaire robuste et crédible**, de lui **conserver son autonomie d'analyse, de décision et d'action** mais également de lui permettre de **demeurer une puissance de stabilité**, capable d'agir en tant que Nation-cadre au sein d'une coalition.

Grâce aux deux dernières lois de programmation militaire, **le budget de la défense aura doublé** en dix ans et la France détient aujourd'hui la première armée d'Europe.

Ces investissements historiques ont eu un impact concret sur les conditions d'exercice de nos militaires, dont chacun mesure l'engagement exceptionnel au service de la défense de notre Nation et de notre liberté.

Ces investissements ont également eu un impact sur l'ensemble de nos territoires, qui bénéficient pleinement des retombées importantes générées par le budget de la défense et dont chacun des acteurs participe à l'effort global de réarmement (élus, citoyens, monde combattant, entreprises, services de l'État, chambres consulaires...).

Depuis mon élection en juillet 2024 en tant que Président de la commission de la défense nationale et des forces armées, j'ai eu à cœur d'insuffler trois principes cardinaux afin de guider notre action collective : **agir en transparence, travailler avec rigueur et entretenir une dynamique de cohésion**. Je suis convaincu que cet état d'esprit participe pleinement à la qualité des nombreux travaux effectués par notre belle commission.

Tout au long de l'année, les députés de notre commission ont mené un travail approfondi afin de veiller à la bonne exécution des engagements actés par la loi et de participer à la définition de notre politique de défense.

Ces travaux de différentes natures (auditions, rapports budgétaires, missions d'information, déplacements sur le territoire national et à l'étranger, examens de projets et de propositions de loi, débats...) n'ont eu de cesse de nourrir notre réflexion collective. Géopolitique, capacitaire, condition militaire, mémoire, lien Nation-Armée ou résilience : **nombreux ont été les enjeux au cœur de nos multiples travaux, qui ont permis d'aboutir à des avancées concrètes pour notre défense nationale.**

Cette année 2025-2026 a été marquée en particulier par l'actualisation de la loi de programmation militaire 2024-2030. Notre commission a pris pleinement sa part dans cet exercice et a été force de proposition au cours des débats. Des débats qui, je tiens à le souligner, ont été de haute qualité, tant durant nos travaux en commission que durant la discussion en séance publique.

Au terme de cette année de travail, je tiens à remercier les membres du Bureau qui se sont réunis à six reprises et l'ensemble des députés de notre commission pour leur engagement. Je tiens également à remercier l'ensemble des personnalités auditionnées ou rencontrées sur le terrain avec lesquelles nous avons pu débattre et travailler étroitement sur de nombreux sujets.

Au regard des bouleversements géostratégiques actuels, **il est impératif que nous continuions à tout mettre en œuvre pour défendre la France et protéger les Françaises et les Français.** Aussi, je forme le vœu que nous poursuivions sur cette voie, avec le même état d'esprit et que nous conservions toujours la même boussole : l'intérêt supérieur de la Nation.

Avec mon fidèle engagement,

Jean-Michel JACQUES

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JM Jacques', with a horizontal line drawn through the middle of the letters.

SOMMAIRE

Préambule par Jean-Michel JACQUES	3
Rôle et compétences de la commission	8
Synthèse des travaux 2025-2026	9
Composition de la commission	10
Stratégie de la commission	19

PARTIE 1

Activité législative

23

- Projet de loi de finances pour 2026..... 25
- Proposition de loi visant à reconnaître les victimes de l'exposition aux essais nucléaires français et améliorer leur indemnisation 35
- Projet de loi actualisant la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense 36
- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Moldovie relatif à la coopération dans le domaine de la défense 37
- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Monténégro relatif à la coopération dans le domaine de la défense 38
- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Chypre sur la coopération lors des opérations d'évacuation à partir de la région du Moyen-Orient via le territoire de la République de Chypre dans le cadre d'une situation de crise 39

PARTIE 2

Cycles d'auditions

41

- Projet de loi de finances pour 2026 (octobre 2025) 42
- Condition militaire (novembre 2025 - février 2026) 43
- Actualisation de la loi de programmation militaire 2024-2030 (avril 2026) 45
- Guerre hybride et *continuum* de conflictualités (mai - juin 2026) 46
- Auditions complémentaires 48
- Réception de délégations étrangères 49

PARTIE 3

Rapports d'information

51

- Application de la loi n° 2023-703 du 1er août 2023 relative à la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense..... 52
- L'arme du génie 53
- La guerre électronique 54
- Les dépendances militaires de la France vis-à-vis de l'étranger 55
- La mobilité stratégique en Europe et dans les territoires ultramarins 56
- Les changements environnementaux et les enjeux de défense 57
- Rapports en cours 58

PARTIE 4

Déplacements de la commission

61

PARTIE 5

Principaux entretiens du Président

71

RÔLE ET COMPÉTENCES DE LA COMMISSION



La **commission de la défense nationale et des forces armées** est l'une des huit commissions permanentes de l'Assemblée nationale.

Elle est composée de **72 députés** et **présidée** depuis le 20 juillet 2024 **par Jean-Michel JACQUES**.

Ses activités sont réparties entre **travail législatif** et **contrôle de l'action du Gouvernement**.

Tel que précisé à l'**article 36 du Règlement de l'Assemblée nationale**, elle est compétente sur les questions relatives à l'organisation générale de la défense ; aux liens entre l'armée et la Nation ; à la politique de coopération et d'assistance dans le domaine militaire ; aux questions stratégiques ; aux industries de défense ; aux personnels civils et militaires des armées ; à la gendarmerie ; à la justice militaire et aux anciens combattants.

SYNTHÈSE DES TRAVAUX 2025-2026

79 

RÉUNIONS

4 

CYCLES THÉMATIQUES

5 

DÉPLACEMENTS
À L'ÉTRANGER

34 

DÉPLACEMENTS SUR
LE TERRITOIRE NATIONAL

6 

TEXTES EXAMINÉS

36 

RAPPORTS ET AVIS PUBLIÉS
OU EN COURS

COMPOSITION DE LA COMMISSION

AU 21 JUILLET 2026

Les onze groupes politiques présents à l'Assemblée nationale disposent au sein des commissions d'un nombre de sièges proportionnel à leurs effectifs.

La commission de la défense nationale et des forces armées compte 72 commissaires.

Rassemblement National	14 membres Coordonnateur : Laurent JACOBELLI
Ensemble pour la République	13 membres Coordonnateur : Yannick CHENEVARD
La France Insoumise Nouveau Front populaire	8 membres Coordonnateur : Bastien LACHAUD
Socialistes et apparentés	8 membres Coordonnateur : Anna PIC
Droite Républicaine	6 membres Coordonnateur : Anne-Laure BLIN
Horizons & Indépendants	5 membres
Écologiste et Social	4 membres Coordonnateur : Catherine HERVIEU
Les Démocrates	4 membres Coordonnateur : Josy POUEYTO
Union des Droites pour la République	3 membres Coordonnateur : Bernard CHAIX
Libertés, Indépendants, Outre-Mer et Territoires	2 membres Coordonnateur : Yannick FAVENNEC-BÉCOT
Gauche Démocrate et Républicaine	2 membres Coordonnateur : Édouard BÉNARD
Non Inscrits	3 membres

Le Bureau de la commission

Le Président



Jean-Michel JACQUES
Ensemble pour la République

Les Vice-présidents



Valérie BAZIN-MALGRAS
Droite républicaine



Frank GILETTI
Rassemblement National



Loïc KERVAN
Horizons & Indépendants



Sabine THILLAYE
Les Démocrates

Les secrétaires



Matthieu BLOCH
UDR



Alexandra MARTIN
Droite Républicaine



Natalia POUZYREFF
Ensemble pour la République



Marie RÉCALDE
Socialistes et apparentés

Les membres de la commission



Delphine BATHO
Écologiste et Social



Édouard BÉNARD
*Gauche Démocrate et
Républicaine*



Christophe BEX
La France Insoumise



Christophe BLANCHET
Les Démocrates



Anne-Laure BLIN
Droite Républicaine



Manuel BOMPARD
La France Insoumise



Hubert BRIGAND
Droite Républicaine



Bernard CHAIX
UDR



Cyrielle CHATELAIN
Écologiste et Social



Yannick CHENEVARD
Ensemble pour la République



Caroline COLOMBIER
Rassemblement National



François CORMIER-BOULIGEON
Ensemble pour la République



Michel CRIAUD
Horizons & Indépendants



Geneviève DARRIEUSSECQ
Les Démocrates



Alma DUFOUR
La France Insoumise



Sophie ERRANTE
Non inscrit



Yannick FAVENNEC-BÉCOT
LIOT



Emmanuel FERNANDES
La France Insoumise



Moerani FRÉBAULT
Ensemble pour la République



Guillaume GAROT
Socialistes et apparentés



Thomas GASSILLOUD
Ensemble pour la République



Damien GIRARD
Écologiste et Social



Florence GOULET
Rassemblement National



José GONZALEZ
Rassemblement National



Daniel GRENON
Non inscrit



David HABIB
LIOT



Catherine HERVIEU
Écologiste et Social



Laurent JACOBELLI
Rassemblement National



Pascal JENFT
Rassemblement National



Guillaume KASBARIAN
Ensemble pour la République



Bastien LACHAUD
La France Insoumise



Abdelkader LAHMAR
La France Insoumise



Laure LAVALETTE
Rassemblement National



Nadine LECHON
Rassemblement National



Didier LEMAIRE
Horizons & Indépendants



Patricia LEMOINE
Ensemble pour la République



Julien LIMONGI

Rassemblement National



Lise MAGNIER

Horizons & Indépendants



Sylvain MAILLARD

Ensemble pour la République



Michèle MARTINEZ

Rassemblement National



Thibaut MONNIER

Rassemblement National



Karl OLIVE

Ensemble pour la République



Anna PIC

Socialistes et apparentés



Josy POUEYTO

Les Démocrates



Aurélien PRADIÉ

Non inscrit



Isabelle RAUCH

Horizons & Indépendants



Mereana REID ARBELOT

Gauche Démocrate et Républicaine



Catherine RIMBERT

Rassemblement National



Marie-Pierre RIXAIN

Ensemble pour la République



Aurélien ROUSSEAU

Socialistes et apparentés



Alexandre SABATOU

Rassemblement National



Arnaud SAINT-MARTIN

La France Insoumise



Sébastien SAINT-PASTEUR

Socialistes et apparentés



Aurélien SAINTOUL

La France Insoumise



Isabelle SANTIAGO

Socialistes et apparentés



Mikaele SEO

Ensemble pour la République



Thierry SOTHER

Socialistes et apparentés



Jean-Louis THIÉROT

Droite Républicaine



Romain TONUSSI

Rassemblement National



Antoine VALENTIN

UDR



Boris VALLAUD

Socialistes et apparentés



Corinne VIGNON

Ensemble pour la République



Laurent WAUQUIEZ

Droite Républicaine



Le cabinet du Président



Lisa WINGERTER

Directrice de cabinet

Margaux LE MOINE

Collaboratrice à l'Assemblée nationale

Roman JUSTE

Collaborateur à l'Assemblée nationale

Alicia CHARON

Collaboratrice à l'Assemblée nationale

Christophe JACQUOT

Conseiller militaire

Caroline LE BAYON

Collaboratrice en circonscription

Nadia SOUFFOY

Collaboratrice en circonscription

Rodolphe BENITAH

Chauffeur du Président

Céline PHILIPPE

Collaboratrice à l'Assemblée nationale jusqu'en décembre 2025

Marie SCOTTO

Collaboratrice à l'Assemblée nationale jusqu'en décembre 2025

Louise MAJOU

Stagiaire de janvier à février 2026

Le secrétariat de la commission

Didier LE BOT	Sous-directeur, chef de service
Bruno LEGRAIN	Conseiller, adjoint au sous-directeur
Julien BARBOT	Conseiller
Claire DURAND	Administratrice
Thibaut HOURIEZ	Administrateur
Émilie JANIN	Administratrice
Valentin SAYAGH	Administrateur
Manon BIGANZOLI	Administratrice adjointe
Alexis SALANSON	Administrateur adjoint
François-Xavier PRIOLLAUD	Conseiller Secrétaire de la Délégation parlementaire au renseignement
Marie-Georges BÉNA	Assistante de direction et de gestion
Pauline DAUPHIN	Assistante de direction et de gestion
Benoît DONZ	Assistant de direction et de gestion
Manon LIZÉ	Assistante de direction et de gestion
Enora TERRIEN	Assistante de direction et de gestion
Olivier COURBIN	Chef des agents
Radja CANDASSAMY	Agent
Stéphane HASSAN	Agent
Florent MICHEL	Agent
Frédéric CICCARELLI	Agent
<i>Samy IMOURRA</i>	<i>Administrateur à la commission jusqu'en octobre 2025</i>
<i>Graziella RAFFY</i>	<i>Administratrice à la commission jusqu'en octobre 2025</i>
<i>Juliette BUFFET</i>	<i>Assistante de direction et de gestion jusqu'en janvier 2026</i>
<i>Raphaël CHAUVIN</i>	<i>Stagiaire au deuxième semestre 2025</i>
<i>Aurélie DAGUENET</i>	<i>Stagiaire au deuxième semestre 2025</i>
<i>César JALICON</i>	<i>Stagiaire au deuxième semestre 2025</i>
<i>Thibault LE MOTEUX</i>	<i>Stagiaire au deuxième semestre 2025</i>
<i>Daphné FARAVALI</i>	<i>Stagiaire au premier semestre 2026</i>
<i>Margot DESBONNET</i>	<i>Stagiaire au premier semestre 2026</i>
<i>Brune GERMAIN</i>	<i>Stagiaire au premier semestre 2026</i>
<i>Anne PLUMAIL</i>	<i>Stagiaire au premier semestre 2026</i>

STRATÉGIE DE LA COMMISSION

Dans le sillage de l'ouverture de la XVIIème législature et de l'installation de la nouvelle commission de la défense nationale et des forces armées en juillet 2024, sous l'impulsion du Président Jean-Michel JACQUES, le Bureau a identifié trois axes principaux destinés à guider les travaux de la commission.

AXE 1

**PARTICIPER À LA DÉFINITION DE LA POLITIQUE
DE DÉFENSE ET CONTRÔLER SA MISE EN OEUVRE**

AXE 2

**SOUTENIR LA PROFONDEUR STRATÉGIQUE DE
NOTRE PAYS**

AXE 3

**GARANTIR LES ÉQUILIBRES DE LA CONDITION
MILITAIRE**

AXE 1

PARTICIPER À LA DÉFINITION DE LA POLITIQUE DE DÉFENSE ET CONTRÔLER SA MISE EN OEUVRE

Débattre politiquement des ajustements du modèle d'armée dessiné par la loi de programmation militaire 2024-2030 et contrôler la bonne exécution de celle-ci.

La loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030 est l'expression législative qui définit l'**action de l'État** et les orientations de la **politique de défense** sur une période de sept ans. Elle fixe un cap et rend visible l'évolution souhaitée de notre outil de défense. Toutefois, dans un monde marqué par des **bouleversements stratégiques et des cycles d'innovation** de plus en plus rapides, des ajustements doivent pouvoir être réalisés en cours de programmation afin de prendre en compte ces évolutions. Ce fut notamment le cas avec l'actualisation de la LPM votée en 2026.

Dans cette perspective, la commission de la défense nationale et des forces armées doit garantir le débat politique sur ces ajustements, tout en contrôlant la mise en œuvre du cap fixé par la loi de programmation militaire, tant en termes d'ambition que de moyens budgétaires dédiés.

AXE 2

SOUTENIR LA PROFONDEUR STRATÉGIQUE DE NOTRE PAYS

Contribuer à renforcer la profondeur stratégique de la France, en soutenant les piliers - tant nationaux qu'internationaux - sans lesquels l'action des armées ne pourrait être efficace : lien avec les Français et les territoires ; soutien à l'industrie de défense ; confortation de nos alliances.

La **profondeur stratégique** de nos armées s'entend comme l'ensemble des ressources territoriales, matérielles, immatérielles et humaines susceptibles d'être mobilisées afin de soutenir, dans la durée, nos forces armées dans leur **engagement au service de la Nation**. À long terme, trois éléments garantissent la profondeur stratégique de nos armées en cas de conflit majeur : la ténacité du **lien Nation-Armée**, le soutien et la réactivité d'une **base industrielle et technologique de défense** (BITD) ancrée dans une **logique d'économie de guerre**, et la force de nos **alliances**.

Pour ce faire, la commission de la défense nationale et des forces armées doit œuvrer à la mise en œuvre des conditions permettant la consolidation de ces trois dimensions, en se positionnant en tant que facilitatrice entre les échelons local, national et international, ainsi qu'entre les mondes civil et militaire.

AXE 3

GARANTIR LES ÉQUILIBRES DE LA CONDITION MILITAIRE

Protéger, consolider et faire vivre au sein de notre société la singularité de l'état militaire.

Pour assurer la défense de la Nation, nous pouvons compter sur l'engagement singulier des femmes et des hommes qui composent nos armées. **Le contrat qui lie la Nation et nos militaires est « sacré »** : il repose sur un cadre juridique strict conférant des droits et devoirs spécifiques qui découlent du principe de **libre disposition de la force armée**. Ce cadre garantit l'**engagement en tout temps et en tout lieu de nos militaires**, parfois au péril de leur vie. Les sujétions auxquelles sont soumis les militaires français doivent être prises en compte par la Nation, à la hauteur des sacrifices exigés et consentis.

Aussi, la commission de la défense nationale et des forces armées doit veiller à la **juste reconnaissance de la Nation** ainsi qu'à ce que l'**équilibre entre les sujétions vécues et les contreparties** organisées permettent à nos militaires de vivre sereinement leur état et à nos armées d'être assurées d'un recrutement qualitatif et quantitatif adapté.



2025-2026

ACTIVITÉ LÉGISLATIVE

PARTIE 1



Projet de loi de finances pour 2026



La commission de la défense nationale et des forces armées s'est saisie pour avis de la mission « Monde combattant, mémoire et liens avec la Nation », de la mission « Défense », et du programme « Gendarmerie » de la mission « Sécurités » dans le cadre de l'examen par l'Assemblée nationale du projet de loi de finances pour 2026. Pour ce faire, plus de 14 personnalités compétentes ont été auditionnées par la commission en plénière, en plus des auditions conduites par les huit commissaires ayant été désignés rapporteurs pour avis sur le PLF 2026.

À l'issue de la présentation de chacun des avis budgétaires par leur rapporteur devant la commission, celle-ci a procédé à l'examen et au vote des crédits des missions susmentionnées. Près de 153 amendements ont été déposés. Au total, 76 amendements ont été adoptés en commission, laquelle a ensuite adopté le projet de loi de finances ainsi modifié.





Mission « Monde combattant, mémoire et liens avec la Nation »

Rapporteur pour avis : M. Laurent JACOBELLI

La mission « Monde combattant, mémoire et liens avec la Nation » est plus que jamais nécessaire pour assurer la pérennité du travail de mémoire et la transmission entre les générations. Cette mission incarne la solidarité de la Nation envers les militaires et les anciens combattants.

En 2026, le projet de budget de la mission s'élève à 1,74 milliard d'euros en crédits de paiement (CP), en diminution de 6,3 % par rapport à la loi de finances pour 2025. Le rapporteur M. Laurent JACOBELLI est inquiet de cette diminution des crédits, qui constitue une réduction alarmante de l'effort de la Nation envers ceux qui ont tout donné. Les crédits finançant les pensions militaires d'invalidité (PMI) connaissent une baisse de 6,8 % en CP. Si cette diminution constitue le reflet de la diminution du nombre de bénéficiaires, elle résulte également de l'absence de revalorisation des dispositifs.

La stagnation du point de PMI constitue un motif de préoccupation. La valeur du point de PMI est de 16,07 euros au 1^{er} janvier 2026, stable par rapport à 2025. Cette stagnation suscite des inquiétudes dans le monde combattant, car la valeur du point n'a pas suivi le rythme de l'inflation, avec un retard de 12 % depuis 2005. Les associations du monde combattant dénoncent ce décrochage et réclament un rattrapage de la valeur du point ainsi qu'une révision du mode d'indexation.

Le rapporteur sera vigilant sur plusieurs points qui lui ont été remontés par les associations : la pérennité de l'allocation de reconnaissance du combattant ; l'intégration des anciens des OPEX dans le monde combattant ; le maintien de la demi-part fiscale pour les conjoints. Le rapporteur a consacré la partie thématique de son rapport au sujet des rapatriés, pour en dresser un état des lieux et en tirer des indispensables recommandations. Trois ans après l'entrée en vigueur de la loi portant réparation des préjudices subis par les harkis et quelques mois après le vote d'une proposition de loi similaire pour les rapatriés d'Indochine, le rapporteur a souhaité faire le point sur la situation de ces deux communautés qui ont en commun d'avoir choisi la France. Pour ce faire, le rapporteur a conduit de multiples auditions pour rencontrer un maximum d'associations et avoir une vision la plus exhaustive possible. Un certain nombre de propositions sont formulées pour achever la réparation des préjudices subis par les harkis et pour faire entrer dans la mémoire collective le souvenir des rapatriés d'Indochine.





Mission « Défense - Environnement et prospective de la politique de défense »

Rapporteure pour avis : Mme Isabelle RAUCH

Les crédits proposés dans le PLF 2026 pour le programme 144, dont la rapporteure pour avis est Mme Isabelle RAUCH, s'élèvent à 2, 754 milliards d'euros en autorisations d'engagements et sont en hausse. Ce niveau de crédits inédit permettra au ministère des Armées, dans un contexte international caractérisé par le durcissement de la conflictualité, comme l'illustrent l'éclatement de la guerre en Ukraine et de la guerre à Gaza et au Liban, d'atteindre les objectifs fixés dans la LPM 2024-2030 en investissant dans le développement de démonstrateurs ambitieux dans les nouveaux espaces de conflictualité, en renforçant les capacités de nos services de renseignement et en développant nos capacités de recherche et d'analyse stratégiques.

L'année 2026 se caractérise par plusieurs échéances d'envergure pour les entités relevant du programme 144 : la réalisation des premiers travaux d'infrastructure du nouveau siège de la direction générale de la sécurité extérieure au Fort Neuf de Vincennes ; la mise en service opérationnelle de la nouvelle base de souveraineté de la direction du renseignement et de la sécurité de la défense ; la construction de l'Institut de défense sur le site de l'École polytechnique et la mise en œuvre du nouveau traité de coopération en matière de défense entre la France et Djibouti, ratifié et entré en vigueur à l'été 2025.

Au titre de la partie thématique de son rapport, la rapporteure a choisi de se consacrer aux usages des technologies quantiques pour la défense. Si cet enjeu a fait l'objet de travaux depuis plusieurs années au sein du ministère des Armées, une nouvelle ambition a été impulsée grâce au plan quantique du ministère. Les cas d'usage pour les armées sont nombreux, dans le domaine des ordinateurs quantiques avec le programme PROQCIMA mais également dans le domaine des capteurs, de la cryptographie post-quantique, de la guerre électronique ou de l'intelligence artificielle. Lors des auditions, l'attention de la rapporteure a été attirée sur l'absence de visibilité quant aux perspectives de financement du programme PROQCIMA au-delà de 2028. Elle plaide pour que ces financements soient pérennisés, afin de garantir la souveraineté de nos armées, dans un contexte de compétition mondiale accrue. Elle a également été sensible à l'enjeu des ressources humaines dans le domaine des technologies quantiques. Le vivier de recrutement est relativement réduit, dans un domaine qui évolue lentement et qui est encore trop prospectif pour offrir des débouchés professionnels en nombre suffisant. Enfin, la rapporteure s'interroge aussi sur la capacité à retenir les entreprises les plus en pointe dans le domaine des technologies quantiques, une fois passée l'étape de l'étude amont. Plusieurs entreprises ont alerté sur la nécessité d'accéder à un marché de taille suffisamment critique pour continuer leur développement, à défaut de financements publics suffisamment calibrés. Or, plusieurs entreprises sont tentées par le marché américain, ce qui pose la question de l'extraterritorialité du droit américain et de ses conséquences pour la souveraineté des armées françaises.





Mission « Défense - Soutien et logistique interarmées »

Rapporteur pour avis : M. Bastien LACHAUD

L'avis de M. Bastien LACHAUD sur le PLF 2026 a porté sur un ensemble cohérent de crédits budgétaires consacrés aux services de soutien et de logistique interarmées ainsi qu'aux ressources humaines des armées.

Dans la partie budgétaire, M. Bastien LACHAUD a notamment émis une alerte quant à la soutenabilité budgétaire et démocratique de la mission Défense. Les restes à payer, dont le report de charges, connaissent une croissance exponentielle ces dernières années. Pour M. LACHAUD, cette rigidification budgétaire prive les futurs décideurs de marge de manœuvre et soulève un enjeu d'efficacité stratégique et démocratique. Concernant les crédits dévolus aux ressources humaines, l'embellie constatée en matière de recrutement et de fidélisation s'est poursuivie en 2025. La trajectoire des effectifs reste toutefois en retard pour atteindre l'objectif de 275 000 équivalents temps plein pour 2030.

La partie thématique du rapport est consacrée au financement des missions sur le flanc Est de l'OTAN et à l'organisation budgétaire des surcoûts opérationnels. Il relève trois difficultés majeures. Premièrement, la provision annuelle initiale pour les surcoûts opérationnels est systématiquement dépassée, ce qui interroge sur la sincérité de la budgétisation. Deuxièmement, à partir de 2026, le mode de gestion de ces surcoûts évolue et permet aux armées d'imputer directement les dépenses qu'elles estimeront éligibles, sans que les critères d'éligibilité ne soient clairement définis. Troisièmement, l'imputation des surcoûts opérationnels relevant des missions sur le flanc Est sur la provision surcoûts opérationnels est selon M. Bastien LACHAUD illégitime, car le Gouvernement se refuse par ailleurs à une qualification juridique comme opérations extérieures pour se soustraire à ses obligations d'information et de contrôle parlementaire au titre de l'article 35 de la Constitution.

DÉFENSE - SOUTIEN ET
LOGISTIQUE INTERARMÉES
Avis n° 2048 - Tome III





Mission « Défense - Préparation et emploi des forces - Forces terrestres »

Rapporteure pour avis : Mme Isabelle SANTIAGO

Les crédits proposés dans le PLF 2026 pour l'armée de Terre, dont la rapporteure est Mme Isabelle SANTIAGO, sont en hausse de 14,5 % par rapport à 2025 et s'élèvent à 2,5 milliards d'euros. Cet effort budgétaire marqué permettra d'améliorer le maintien en condition opérationnelle (+13 % en CP) pour soutenir les livraisons de matériel (char Leclerc rénové, véhicules SCORPION) et de réaliser des exercices majeurs de signalement stratégique en 2026 (ORION 26, prise d'alerte OTAN). L'augmentation des crédits inscrit l'année 2026 comme un pivot dans la montée en puissance de l'armée de Terre, en permettant de renforcer le capacitaire, l'activité opérationnelle et l'entretien du matériel. Un effort particulier se retrouve dans le maintien en condition opérationnelle, dont les crédits en hausse de 190 millions d'euros permettront de disposer de véhicules aptes à l'entraînement opérationnel et à l'hypothèse d'un engagement majeur.

La rapporteure a souligné plusieurs points de vigilance dans son avis budgétaire pour 2026. D'une part, certaines lacunes capacitaires persistent : le remplacement du lance-roquettes unitaire, la remontée du stock des munitions, l'amélioration des capacités de soutien et de génie. D'autre part, le niveau de report de charges demeure préoccupant, la budgétisation des missions opérationnelles est toujours ambiguë et la rénovation du segment lourd de décision doit s'imposer. La hausse des crédits proposée en 2026 devrait permettre d'accélérer dans ces domaines. À l'inverse, votre rapporteure se félicite des progrès réalisés en matière de fidélisation et de préparation opérationnelle, qui étaient des points d'attention dans son avis budgétaire sur le PLF 2025.

L'actualité géostratégique, marquée par un basculement stratégique et par l'accroissement de la conflictualité, justifie une adaptation de la stratégie de l'armée de Terre. À ce titre, la rapporteure a choisi de consacrer la partie thématique de son avis budgétaire à la déclinaison de la stratégie « gagner la guerre avant la guerre » pour les forces terrestres. L'objectif est de souligner les potentialités ouvertes par la hausse des crédits proposée dans le budget pour 2026. L'augmentation du budget de l'armée de Terre permettra d'accélérer la transformation de l'armée de Terre dans trois directions – stratégique, innovante, soudée – et ainsi de se préparer à l'hypothèse d'un engagement majeur.





Mission « Défense - Préparation et emploi des forces - Marine »

Rapporteur pour avis : M. Yannick CHENEVARD

L'avis de M. Yannick CHENEVARD sur le PLF 2026 a porté sur l'ensemble des crédits de la Marine relevant du P178 mais également sur les aspects ressources humaines et capacités de la Marine. Dans la première partie, consacrée à l'analyse des crédits proprement dits, le rapporteur s'est félicité d'une nouvelle augmentation des crédits de la Marine, conformément à la LPM 2024-2030. Le renouvellement des moyens de la Marine s'est également poursuivi avec la livraison de nouveaux bâtiments (le patrouilleur d'outre-mer Auguste Techer, le bâtiment ravitailleur de forces Jacques Stosskopf ou encore la frégate de défense et d'intervention Amiral Ronarc'h). Enfin, la Marine a, en 2025, satisfait à ses objectifs de recrutement, malgré un plafond d'emplois jugé insuffisant. Le rapporteur a souligné les conséquences opérationnelles de ce manque d'effectif et attiré l'attention sur trois autres points de vigilance : les reports de charges, au détriment des entreprises de la BITD, le décalage du programme des bâtiments de guerre des mines et les incertitudes entourant le remplacement des frégates de surveillance.

Dans sa seconde partie, le rapporteur s'est penché, dans la perspective de l'actualisation de la LPM en 2026, sur le format de la Marine. Analysant l'affaiblissement considérable de la Marine après 1989 et ses conséquences opérationnelles, il a salué la remontée en puissance entamée par la LPM 2019-2025 et poursuivie par la LPM 2024-2030, tout en soulignant à quel point celle-ci restait insuffisante compte tenu de l'aggravation des menaces : retour de la guerre de haute intensité en Europe, nouveau choc des empires, exacerbation de la compétition économique, éloignement des États-Unis et accélération de l'innovation technologique. Il en résulte une pression croissante sur les moyens matériels et humains de la Marine, au risque que ses missions, à terme, ne puissent plus être assurées correctement. Le prochain Livre blanc devra ainsi faire évoluer le contrat opérationnel de la Marine.

Alors que l'ensemble de nos alliés et de nos compétiteurs ont pris la mesure des enjeux et accéléré leur réarmement naval, le rapporteur considère que la France, dont la Marine fête, en 2026, ses 400 ans, doit continuer de tenir son rang, sauf à risquer le déclassement. C'est pourquoi il préconise un rehaussement du format de la Marine à deux porte-avions et dix-huit frégates de premier rang et une véritable flotte stratégique mais également un effort particulier sur les drones, le recrutement et la formation des marins. Enfin, conscient de l'ampleur des investissements nécessaires, il rappelle l'importance de maintenir l'effort de réarmement dans la durée malgré les incertitudes politiques et la tentation, toujours présente, de faire de la défense une variable d'ajustement de l'équilibre budgétaire, comme ce fut le cas jusqu'en 2017.





Mission « Défense - Préparation et emploi des forces - Air »

Rapporteur pour avis : M. Frank GILETTI

La première partie de l'avis budgétaire du rapporteur pour avis M. Frank GILETTI s'intéresse à l'appréciation des grands équilibres du projet de loi de finances pour 2026 s'agissant de l'armée de l'Air et de l'Espace. Cette première partie est l'occasion pour le rapporteur de rappeler ses principaux points de vigilance exprimés sans relâche depuis quatre années : le format de la flotte d'avions de chasse et de transport, la disponibilité des flottes et l'activité des aviateurs, le manque d'investissement dans les équipements d'accompagnement, la rénovation des infrastructures opérationnelles et la nécessaire préparation de l'avenir.

La seconde partie de l'avis porte sur la nécessaire reconquête par l'armée de l'Air et de l'Espace de capacités de suppression des défenses aériennes ennemies. L'émergence d'une menace aérienne multiforme constituée à la fois de menaces dites « bas du spectre » comme de menaces « haut du spectre » pose un défi majeur pour la France, dont la défense est historiquement ancrée autour de la dissuasion nucléaire, de la défense du territoire national et d'une force de projection construite sur un modèle expéditionnaire. L'éloignement des menaces existentielles loin de nos frontières nationales et la prévalence d'opérations de contre-insurrection dans un contexte de supériorité voire de suprématie aérienne ont conduit à ne pas prioriser le besoin d'une défense surface-air résiliente et multicouches. Le retour de la guerre sur le sol européen nous impose désormais de prendre en compte l'intégralité du spectre de la menace, dans une optique verticale de défense aérienne intégrée s'étendant des plus basses couches de l'atmosphère au continuum air-très haute altitude-espace. En parallèle, l'AAE ne pourra faire l'impasse d'un renforcement complémentaire du volet offensif de cette même défense aérienne.

Ces capacités offensives reposent sur deux piliers : une capacité de ciblage dans la profondeur (renseignement, forces spéciales, etc.) et des capacités de suppression des défenses aériennes ennemies sans lesquelles aucune frappe dans la profondeur ne peut être envisagée sérieusement. En l'absence de ces deux prérequis, la frappe s'expose à l'échec et la décrédibilisation de son effet dissuasif. Pour gagner, il faut être craint. Le glaive doit être mis au service du bouclier. La SEAD imposera à nos adversaires des dilemmes qui permettront à l'AAE d'être à l'heure des rendez-vous majeurs qui l'attendent.





Mission « Défense - équipements des forces - Dissuasion »

Rapporteur pour avis : M. François CORMIER-BOULIGEON

Dans son avis budgétaire portant sur le programme 146 – Équipement des forces – Dissuasion, le rapporteur François CORMIER-BOULIGEON a souligné la poursuite de l'effort budgétaire en matière capacitaire.

Le budget du P146 a de nouveau augmenté pour l'année 2026. Il respecte ainsi les objectifs de la loi de programmation militaire votée en 2023. Il a en outre bénéficié d'une surmarche supplémentaire qui a permis d'accélérer encore davantage la préparation des armées à un conflit de haute intensité. En parallèle, les investissements engagés depuis 2017 se concrétisent avec, par exemple, la livraison de la première frégate de défense et d'intervention « Amiral Ronarc'h », la poursuite de la livraison des Rafale et l'accélération des livraisons de missiles et des véhicules Scorpion.

Plusieurs axes d'évolution ont été soulevés. En premier lieu, les grands chantiers qui incombent à la défense devront être poursuivis, avec notamment des avancées nécessaires sur le porte-avions nouvelle génération, le remplacement du LRU et des AWACS, le développement du standard F5 du Rafale et la poursuite de la modernisation de la dissuasion.

Une réflexion devra également être menée sur le développement d'une solution de char intermédiaire. En second lieu, le soutien à la BITD doit être poursuivi. Ce soutien devra ainsi être accentué pour assurer la poursuite des investissements privés. En outre, la DGA est appelée à poursuivre la simplification de ses procédures et accroître la visibilité sur ses commandes.

Le rapporteur budgétaire a consacré sa partie thématique aux drones. Ceux-ci sont devenus un élément stratégique incontournable des conflits du fait de leurs nombreux avantages opérationnels. Dans ce cadre, le rapporteur a souligné l'accélération récente effectuée par les armées et l'industrie de défense. Les crédits ont ainsi fortement augmenté dans le budget 2026, en particulier en faveur des drones tactiques et des munitions téléopérées. En parallèle, la DGA a innové dans les processus de marchés publics afin d'adapter la commande publique aux enjeux particuliers de ce segment d'armement. Des efforts restent cependant à réaliser, en particulier dans la construction d'une trame de drones souverains. Pour cela, les crédits budgétaires en faveur des drones devront poursuivre leur augmentation sur les prochaines années.





**Mission « Sécurités »
programme « Gendarmerie nationale »**

Rapporteure pour avis : Mme Valérie BAZIN-MALGRAS

Les crédits proposés dans le PLF 2026 pour la gendarmerie, dans le cadre de la mission budgétaire « Sécurités », sont en hausse. Ils atteignent 7,05 milliards d'euros, soit une hausse de 158,4 millions d'euros.

Cette hausse concerne principalement les crédits de ressources humaines (Titre 2). Le schéma d'emploi prévoit 400 ETP supplémentaires. En conséquence, le PLF 2026 permet le déploiement de 58 nouvelles brigades prévu pour 2026, après une « année blanche » en 2025, dynamique que la rapporteure Mme BAZIN-MALGRAS salue.

Elle souligne toutefois que l'effort devra être maintenu en 2027, car pour atteindre l'objectif global de 239 créations de brigades fixé par la loi de programmation du ministère de l'Intérieur, ce sont encore 101 nouvelles brigades qui devront être déployées à l'avenir.

Inversement, les crédits hors titre 2 sont relativement stables, et contraignent la gendarmerie à des arbitrages difficiles, que déplore la rapporteure. En effet, si la gendarmerie porte une hausse bienvenue des dépenses sur l'immobilier, elle n'est pas en mesure de soutenir le renouvellement du parc automobile, ou de pallier le vieillissement de la flotte d'hélicoptères, risquant des ruptures capacitaires.

La rapporteure a choisi de consacrer son avis thématique à la gendarmerie à Mayotte, notamment pour rendre compte de l'engagement de l'institution pendant le cyclone Chido. Cette crise a démontré la force des deux atouts majeurs de la gendarmerie que sont sa militarité et son casernement. La proximité des personnels et la disponibilité immédiate des infrastructures opérationnelles ont permis une mobilisation rapide et continue des effectifs. Toutefois, votre rapporteure alerte quant à la situation de l'institution dans l'archipel. À l'instar d'autres services de l'État, la Gendarmerie nationale à Mayotte ne dispose pas aujourd'hui de l'assise nécessaire pour assurer pleinement ses missions, et doit être renforcée en ressources humaines et matériels.

SÉCURITÉS
GENDARMERIE NATIONALE
Avis n° 2048 - Tome VIII





Proposition de loi examinée



**Examen de la proposition de loi
visant à reconnaître les victimes de
l'exposition aux essais nucléaires
français et améliorer leur
indemnisation**

**Rapporteurs : M. Didier LE GAC
et Mme Mereana REID ARBELOT**

Dans le contexte de la Guerre froide, afin de garantir son indépendance stratégique et une capacité de défense autonome, la France a réalisé 17 essais nucléaires en Algérie puis 193 essais en Polynésie française afin de se doter de l'arme nucléaire. Ces essais ont eu des conséquences sanitaires, sociales, environnementales et économiques durables sur les territoires concernés. Les militaires, les personnels des centres d'essais et les populations civiles ont été exposés à des rayonnements ionisants susceptibles d'être à l'origine de nombreuses pathologies, notamment de cancers.

S'inscrivant dans le prolongement des travaux de la commission d'enquête sur les conséquences de l'expérimentation nucléaire en Polynésie française, cette proposition de loi, présentée par M. Didier LE GAC et Mme Mereana REID ARBELOT qui en ont été également les rapporteurs pour la commission de la défense, reprend l'essentiel de ses recommandations et réforme en profondeur le régime d'indemnisation instauré par la loi du 5 janvier 2010, dite « loi Morin ». Le texte adopté en commission le 21 janvier 2026 supprime le seuil d'exposition de 1 millisievert par an, qui permettait jusqu'alors au Comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires de renverser la présomption de causalité. Il lui substitue une présomption irréfragable d'exposition, fondée sur les connaissances historiques et scientifiques relatives aux retombées radioactives dans les zones et périodes concernées. La proposition de loi améliore également les conditions d'indemnisation, renforce les garanties procédurales offertes aux demandeurs, étend le bénéfice de la réparation aux victimes indirectes et prévoit le remboursement par l'État aux organismes d'assurance maladie des dépenses engagées pour les soins liés aux pathologies radio-induites. Elle vise ainsi à garantir une réparation plus juste des préjudices subis et à contribuer au rétablissement de la confiance entre les populations concernées et la Nation.

La proposition de loi a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en première lecture le 29 janvier 2026, puis adoptée avec modifications à l'unanimité par le Sénat le 28 mai 2026. Elle est aujourd'hui revenue à l'Assemblée nationale pour une nouvelle lecture.



Projets de loi examinés



Examen au fond du projet de loi actualisant la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense

Rapporteurs : MM. Yannick CHENEVARD et Jean-Louis THIÉRIOT

L'Assemblée nationale a adopté définitivement le 1er juillet 2026 le projet de loi actualisant la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 qui comportait deux volets. Le premier, de nature programmatique, prévoit 36 milliards d'euros de crédits de paiement supplémentaires pour la mission Défense. Ces crédits financeront l'accélération de notre effort de réarmement, surtout dans des domaines critiques tels que les munitions, les drones, la défense sol-air et les frappes dans la profondeur.

Le second volet, de nature normative, vise à renforcer la résilience de la société et le lien armée-Nation. Il institue un service national volontaire, renforce le dispositif de stocks stratégiques et crée un « état d'alerte et de sécurité nationale » destiné à faciliter le déploiement opérationnel des forces en cas de menace grave. Il prévoit aussi, entre autres dispositifs, la possibilité pour l'autorité administrative d'imposer à un opérateur d'importance vitale la constitution de stocks de toute matière stratégique indispensable à son activité. La commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale a mené une série d'auditions préparatoires à l'examen du texte, dont celles de la ministre des Armées, du secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale et du Chef d'état-major des Armées. De leur côté, les deux co-rapporteurs, MM. Yannick CHENEVARD et Jean-Louis THIÉRIOT, ont auditionné notamment les directrices des affaires juridiques et des affaires financières du ministère, le directeur de la protection et de la sécurité de l'État et le directeur du renseignement et de la sécurité de la défense.

Les débats en commission qui se sont déroulés sur cinq séances, les 21 et 22 avril 2026 ont été nourris. Sur les 515 amendements déposés, 108 ont été adoptés. En séance publique, sur 789 amendements déposés, 97 ont été adoptés. C'est donc un texte enrichi et précisé sur de nombreux points qui a été transmis au Sénat. L'adoption du texte en première lecture par celui-ci a été suivie le 23 juin par la réunion d'une commission mixte paritaire qui a permis d'aboutir à un accord, puis à un vote positif, des deux assemblées.

RAPPORT
n° 2695



TOME 1



TOME 2



Examen pour avis du projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Moldovie relatif à la coopération dans le domaine de la défense

Rapporteuse : Mme Anna PIC

À la suite de l'examen du rapport pour avis de Mme Anna PIC, la commission de la défense nationale et des forces armées a donné le mercredi 8 avril 2026 un avis favorable à l'adoption du projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Moldova relatif à la coopération dans le domaine de la défense (n° 2050).

La rapporteure pour avis a salué le double choix de la Moldova d'adhérer à l'Union européenne pour garantir sa sécurité et d'opérer un basculement de sa doctrine stratégique depuis l'invasion de l'Ukraine qui se traduit notamment par une complète reconstruction de ses forces. Elle a rappelé que ces choix étaient pleinement soutenus par la France, ce que les autorités moldaves considèrent d'ailleurs officiellement comme leur premier partenaire stratégique après la Roumanie.

Cet accord, qui s'inscrit dans cette perspective, témoigne d'une ambition nouvelle de coopération dans le domaine de la défense. Il devrait donner une impulsion forte aux échanges politico-militaires franco-moldaves en la matière.

RAPPORT
n° 2759





Examen pour avis du projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Monténégro relatif à la coopération dans le domaine de la défense

Rapporteur : M. Jean-Louis THIÉRIOT

Pays de 623 000 habitants s'étendant sur 13 800 km², le Monténégro évolue dans un environnement géostratégique marqué par sa position géographique, au cœur de la péninsule balkanique.

Historiquement, culturellement et ethniquement très proche de la Serbie, il s'est éloigné de ce voisin pro-russe pour se rapprocher et de l'OTAN, à laquelle il a adhéré en 2017, et de l'Union européenne, à laquelle il est candidat et qu'il espère rejoindre avant la fin de la décennie. Malgré la taille réduite des forces armées monténégrines, celles-ci participent pleinement aux missions et opérations de ces deux organisations, leur matériel étant par ailleurs en voie de modernisation, notamment via l'acquisition de deux patrouilleurs hauturiers OPV60M auprès du chantier naval français Kership.

Pleinement engagé aux côtés de l'Occident, il fait face à de nombreuses attaques hybrides (campagnes de désinformation, cyberattaques sur les infrastructures gouvernementales, financement opaque de partis politiques par des acteurs extérieurs...), généralement attribuées à la Russie. De plus, de par sa situation géographique, le Monténégro est directement concerné par la criminalité organisée, l'immigration irrégulière, le trafic d'armes, de stupéfiants ainsi que la traite des êtres humains, lesquels constituent des enjeux de sécurité majeurs pour ce pays.

L'accord de défense du 3 avril 2024, dont le rapporteur pour avis pour la commission de la défense a été M. Jean-Louis THIÉRIOT, a pour objet d'encadrer et de dynamiser la relation de défense bilatérale, renforçant la présence diplomatique et militaire de notre pays dans cette zone, tout en ouvrant des perspectives d'exportations pour la BITD française. Il s'agit d'un accord classique contenant deux volets distincts : d'une part, un volet « coopération dans le domaine de la défense », traitant des domaines et des formes que revêt notre coopération, d'autre part, un volet « statut des forces » qui régit le statut juridique des membres du personnel et des personnes à charge d'une partie séjournant sur le territoire de l'autre partie. La commission a émis à l'unanimité un avis favorable à l'adoption de ce projet de loi le 4 février 2026.

RAPPORT
n° 2469





Examen pour avis du projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Chypre sur la coopération lors des opérations d'évacuation à partir de la région du Moyen-Orient via le territoire de la République de Chypre dans le cadre d'une situation de crise

Rapporteuse : Mme Anna PIC

À la suite de l'examen du rapport pour avis de Mme Anna PIC, la commission de la défense nationale et des forces armées a donné le mercredi 19 novembre 2025 un avis favorable à l'adoption du projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Chypre sur la coopération lors des opérations d'évacuation à partir de la région du Moyen-Orient via le territoire de la République de Chypre dans le cadre d'une situation de crise (n° 1615).

La rapporteure s'est félicitée de ce que la République de Chypre était un partenaire fiable pour la France. La coopération bilatérale dans le domaine de la défense ne cesse de prendre de l'ampleur, tandis que la coopération multilatérale, notamment en Méditerranée orientale, est importante. Parallèlement, la France jouit d'une expertise reconnue en matière d'opérations d'évacuations de ressortissants, dites « RESEVAC ». La rapporteure en a d'ailleurs rappelé la doctrine.

Le nombre de ressortissants français présents au Moyen-Orient, l'évaluation des menaces dans cette zone, ainsi que des facteurs stratégiques expliquent la conclusion de cet accord RESEVAC avec Chypre, qui est un excellent pays de transit dans l'hypothèse d'une situation de crise. Cet accord, assez unique dans son genre, devrait permettre à la France d'affronter efficacement une telle situation, si elle venait à se produire.

La loi autorisant l'approbation de cet accord a été promulguée le 26 décembre 2025.

RAPPORT
n° 2138





2025-2026

CYCLES D'AUDITIONS

PARTIE 2

Projet de loi de finances pour 2026

CYCLE D'AUDITIONS | OCTOBRE 2025



- Mme **Catherine VAUTRIN**, Ministre des Armées et des Anciens combattants, et Mme **Alice RUFO**, Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées et des Anciens combattants
- GAA **Fabien MANDON**, Chef d'état-major des Armées
- M. **Emmanuel CHIVA**, Délégué général pour l'armement
- M. **Christophe MAURIET**, Secrétaire général pour l'administration du ministère des Armées
- GA **Pierre SCHILL**, Chef d'état-major de l'armée de Terre
- AL **Nicolas VAUJOUR**, Chef d'état-major de la Marine nationale
- GAA **Jérôme BELLANGER**, Chef d'état-major de l'armée de l'Air et de l'Espace
- GA **Hubert BONNEAU**, Directeur général de la gendarmerie nationale
- GCA **Éric PELTIER**, directeur général adjoint des relations internationales et de la stratégie du ministère des Armées
- Représentants d'**associations d'anciens combattants membres du G12**
- Représentants des **organisations syndicales des personnels civils de la défense**

Condition militaire



CYCLE D'AUDITIONS | NOVEMBRE 2025 - FÉVRIER 2026

Le militaire français n'est pas un professionnel comme les autres. Son engagement, corps et âme, pour notre pays lui impose discipline, devoir de neutralité, loyalisme et disponibilité. Cet engagement est encadré par un contrat unique, symbole du lien sacré qui existe entre nos armées et la Nation.

Et ce contrat unique qui encadre l'exercice du militaire français lui impose parfois, dans le cadre légitime de la mission, de retirer la vie d'un autre ou, dans l'accomplissement du devoir, de consentir au sacrifice suprême. En contrepartie, il appartient à notre Nation de reconnaître la singularité du militaire français en lui conférant un statut et des droits spécifiques.

La condition militaire n'est ni une notion abstraite ni un concept fourre-tout. Elle repose sur un fondement juridique précis, défini dans le Code de la défense, et qui vise à encadrer les obligations et sujétions propres à l'état militaire, tout en garantissant des droits, compensations et protections. L'article L.4111-1 du Code de la défense précise ainsi que « la condition militaire recouvre l'ensemble des obligations et des sujétions propres à l'état militaire, ainsi que les garanties et compensations apportées par la Nation aux militaires ».

C'est cette singularité militaire que ce cycle d'auditions, augmenté des contributions des groupes politiques qui l'ont souhaité, tend présenter sous ses différents aspects.

RAPPORT
n° 2580



- GA (2s) **François LECOINTRE**, Grand chancelier de la Légion d'honneur, ancien Chef d'état-major des armées
- GA **Hubert BONNEAU**, Directeur de la Gendarmerie nationale
- MGA **Jacques MARGERY**, Directeur central du service des armées
- M. **Olivier BOUCHERY**, Directeur des ressources humaines du ministère de la défense, et CRG1 **Frédéric STERNENBERG**, Directeur de Défense mobilité
- GCA **Jean-Philippe CRACH**, Officier stratégie des ressources humaines de l'état-major des armées
- GDI **Hervé PIERRE**, Chef du Bureau des officiers généraux, et CA **Pierre SAUCÈDE**, Chef de la Mission de retour à la vie civile des officiers généraux
- Représentants du **Conseil supérieur de la fonction militaire**
- Mme **Catherine de SALINS**, Présidente du Haut comité d'évaluation de la condition militaire
- M. **Bernard PECHEUR**, Président du comité d'éthique de la défense, président du comité de suivi du programme de lutte contre les violences sexuelles et sexistes au sein des armées, ancien président du Haut comité d'évaluation de la condition militaire, ancien président de la section de l'administration du Conseil d'État
- M. **Jean-Marie BOCKEL**, Président de l'association Solidarité Défense, et COL **Antoine BRULE**, Adjoint au sous-directeur accompagnement du personnel (condition du personnel et accompagnement des blessés à la direction des ressources humaines de l'armée de Terre)
- Mme **Florence LENDROIT**, Présidente nationale de l'Association Femmes de Militaires et Familles, et Mme **Valentine RIVET**, Présidente de Women Forces
- Représentants d'**associations d'anciens combattants membres du G12**
- Représentants des **associations professionnelles nationales de militaires**
- Audition décentralisée **au Musée de l'Ordre de la Libération**
- Audition décentralisée **à l'Institution nationale des Invalides**

Actualisation de la loi de programmation militaire 2024-2030



CYCLE D'AUDITIONS | AVRIL 2026

- Mme **Catherine VAUTRIN**, Ministre des Armées et des Anciens combattants, et Mme **Alice RUFO**, Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées et des Anciens combattants
- GAA **Fabien MANDON**, Chef d'état-major des Armées
- M. **Nicolas ROCHE**, Secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale
- M. **Patrick PAILLOUX**, Délégué général pour l'armement
- M. **Christophe MAURIET**, Secrétaire général pour l'administration
- GA **Pierre SCHILL**, Chef d'état-major de l'armée de Terre
- AL **Nicolas VAUJOUR**, Chef d'état-major de la Marine
- GAA **Jérôme BELLANGER**, Chef d'état-major de l'armée de l'Air et de l'Espace
- M. **Guillaume OLLAGNIER**, Directeur général des relations internationales et de la stratégie au ministère des Armées et des Anciens combattants
- Mme **Carine CAMBY**, Présidente de la première chambre de la Cour des comptes (conjointe avec la commission des finances)
- Représentants du **Conseil supérieur de la fonction militaire**
- MM. **Philippe DUHAMEL**, Président du Comité défense CIDEF/GIFAS, **Emmanuel LEVACHER**, Président du GICAT, et **Pierre-Éric POMMELET**, Président du GICAN
- Membres des **organisations syndicales des personnels civils** du ministère des Armées et des Anciens combattants
- Membres des **associations professionnelles nationales de militaires**

Guerre hybride et *continuum* de conflictualités



CYCLE D'AUDITIONS | MAI - JUIN 2026

Nous ne sommes pas en guerre, mais nous ne sommes plus vraiment en paix. Nous sommes dans un état d'alerte permanent. Les intrusions de drones dans le ciel européen, les sabotages d'infrastructures, les cyberattaques contre des collectivités, des hôpitaux ou des entreprises, les opérations d'ingérence et les campagnes massives de désinformation constituent les manifestations concrètes d'une transformation profonde de la conflictualité contemporaine.

En ce sens, la guerre hybride est une réalité opérationnelle qui désigne une manière d'agir contre une Nation en combinant des modes d'action multiples afin d'obtenir un effet stratégique, sans franchir ouvertement le seuil de la guerre. La guerre hybride recherche moins le choc frontal que l'usure. Moins la destruction immédiate que la désorganisation. Moins l'affrontement déclaré que l'installation progressive du doute. Elle transforme l'incertitude en arme.

La Revue nationale stratégique 2025, à laquelle la commission de la défense nationale et des forces armées a contribué, a pleinement intégré cette incertitude. L'objectif est de préparer la Nation à pouvoir faire face à l'éventualité d'une crise majeure en Europe, qui pourrait s'accompagner d'actions hybrides massives sur notre propre territoire. Dès lors, il ne suffit plus de préparer les forces armées à un engagement extérieur, ni de répondre séparément à une cyberattaque. Il faut désormais être capable de penser leur simultanéité, leur complémentarité et leurs effets cumulatifs.

Les travaux réunis dans ce recueil, enrichis des contributions des groupes politiques qui l'ont souhaité, font apparaître une conviction forte : la guerre hybride impose un double *continuum*. Un *continuum* des menaces, d'abord. Un *continuum* des responsabilités pour faire face à ces menaces, ensuite.

- Mme **Céline BERTHON**, Directrice générale de la sécurité intérieur et GCA **Aymeric BONNEMAISON**, Directeur du renseignement et de la sécurité de la défense.
- S.E. Sir **Thomas DREW**, Ambassadeur du Royaume-Uni en France, et S.E. M. **VILJAR LUBI**, Ambassadeur d'Estonie en France
- M. **Vincent STRUBEL**, Directeur général de l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information
- Mme **Agnès ROMATET-ESPAGNE**, Directrice des affaires internationales, stratégiques et technologiques au Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale
- M. **Xavier BRUNETIÈRE**, Directeur de la protection et de la sécurité de l'État au Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale, et GDA **Nicolas LEVERRIER**, Directeur de la protection des installations, moyens et activités de la défense au Ministère des Armées et des Anciens combattants
- GDI **Emmanuel NAEGELEN**, Commandant de la cyberdéfense au Ministère des Armées, et GDI **Patrick TOUAK**, Chef du commandement du Ministère de l'Intérieur dans le cyberspace
- GCA **Patrik STEIGER**, Officier général de la zone de défense et de sécurité Ouest et CGA **Jean-Luc VILLEMINEY**, Commandant de la région de gendarmerie de Bretagne
- M. **Emmanuel LEBRUN-DAMIENS**, Directeur de la communication et de la presse au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et Mme **Anne-Sophie DHIVER**, Cheffe de service adjointe du Service de vigilance et de protection contre les ingérences numériques étrangères du SGDSN
- M. **Thomas BERTIN**, Sous-directeur de la non-prolifération, des sciences et des technologies, au Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale et M. **Gustave GAUQUELIN**, Chef du service de l'information stratégique et de la sécurité économique à la direction générale des entreprises du Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique
- Mme **Christine DUGOIN CLÉMENT**, Chercheuse associée à la Chaire « Risques » IAE Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et M. **Jean-François PELLIARD**, Chercheur associé et directeur de l'observatoire Marine 2040 de la Fondation méditerranéenne d'études stratégiques

Auditions complémentaires



SEPTEMBRE 2025 - JUILLET 2026

- M. **Vincent MAZAURIC**, Président de la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement, sur son rapport annuel et sur le thème « Action des services de renseignement et nouvelles menaces : concilier l'efficacité opérationnelle et la protection des droits fondamentaux » (conjointe avec la commission des lois)
- GBR **Alexis ROUGIER**, Officier en charge de la très haute altitude à l'état-major de l'armée de l'Air et de l'Espace, sur la stratégie « Très haute altitude » et le « continuum Air – Très haute altitude - Espace »
- M. **Nicolas ROCHE**, Secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale, sur la Revue nationale stratégique 2025
- GCA **Marc LE BOUIL**, Commandant de la Défense aérienne et des opérations aériennes, sur la lutte anti-drones
- Séance de présentation et sensibilisation des députés à la sécurité numérique et aux risques d'espionnage, assurée par des **membres de la Direction générale de la sécurité intérieure**
- GCA **Jacques LANGLADE DE MONTGROS**, Directeur du renseignement militaire sur l'actualité géopolitique et militaire (à huis clos)
- M. **Jean-Louis THIÉRIOT**, Député de Seine-et-Marne, ancien Ministre délégué auprès du Ministre des Armées et des Anciens combattants, sur le rapport rendu en conclusion de sa mission confiée par le Premier ministre sur la stratégie européenne industrielle de défense

- Mme **Catherine VAUTRIN**, Ministre des Armées et des Anciens combattants, M. **Sébastien MARTIN**, Ministre délégué chargé de l'Industrie, et M. **Nicolas FORISSIER**, Ministre délégué chargé du Commerce extérieur et de l'Attractivité, relative aux rapports 2025 du gouvernement au Parlement sur les exportations d'armement et les exportations des biens à double usage de la France
- **Rencontre avec le Président de la commission de la défense nationale du Parlement estonien, M. Kalev STOICESCU**
- M. **Nicolas ROCHE**, Secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale, sur la stratégie nationale de lutte contre les manipulations de l'information
- M. **David CADIER**, Chercheur à l'Institut de recherche stratégique de l'école militaire, et Mme **Isabelle LAFARGUE**, Chercheure à l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire, sur l'actualité géopolitique et géostratégique
- Mme **Emmanuelle MAITRE**, Chargée de recherche à la Fondation pour la recherche stratégique, et M. **Olivier ZAJEC**, Professeur des universités et directeur de l'Institut d'études de stratégie et de défense à l'université Jean Moulin-Lyon 3 sur la thématique de la dissuasion (à huis clos)
- M. **François JACQ**, Président-directeur général du Centre national d'études spatiales, sur l'espace et les enjeux de défense, et **IGA Eva PORTIER**, Adjointe Espace du Délégué général pour l'armement
- M. **Emmanuel PUIG**, Délégué à la planification stratégique à la direction générale des relations internationales et de la stratégie du Ministère des Armées, sur l'actualité géopolitique et géostratégique (à huis clos)
- M. **Clément BEAUNE**, Haut-commissaire à la Stratégie et au Plan, sur les travaux du Haut-commissariat relatifs à la défense

RÉCEPTION DE DÉLÉGATIONS ÉTRANGÈRES

- **Rencontre avec le Président de la commission de la défense nationale du Parlement estonien, M. Kalev STOICESCU**
- **Rencontre avec une délégation de la commission de la défense du Bundestag**
- **Rencontre avec le Vice-ministre de la défense du Vietnam, le GCA NGUYEN Truong Thang**



2025-2026

RAPPORTS D'INFORMATION

PARTIE 3

Rapports d'information



Mission d'information sur l'application de la loi n° 2023-703 du 1er août 2023 relative à la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense

Président : M. Jean-Michel JACQUES

**Rapporteurs : M. Yannick CHENEVARD
et M. Sébastien SAINT-PASTEUR**



Après des années de sous-investissement et de contraction du format des armées, la loi du 1er août 2023, loi refondatrice, a fixé une programmation budgétaire ambitieuse avec des besoins programmés à hauteur de 413,3 milliards d'euros sur sept ans. Elle a engagé une transformation en profondeur des armées sur les plan capacitaire, normatif et humain.



Deux ans après l'adoption cette LPM, ce rapport est issu d'une mission présidée par M. Jean-Michel JACQUES avec comme co-rapporteurs MM. Yannick CHENEVARD et Sébastien SAINT-PASTEUR et vise à s'assurer que les mesures d'application ont été prises mais également à mesurer les effets de la loi et à en apprécier l'exécution. Le contexte rendait indispensable ce tour d'horizon, alors qu'a paru à l'été 2025 une nouvelle Revue nationale stratégique et que les tensions s'accroissent sur le flanc Est de l'Europe.

Le rapport se concentre sur les enjeux majeurs que représentent l'exécution budgétaire de la loi, les programmes d'équipement des armées, la transformation de leur modèle de ressources humaines, la simplification des normes, la rénovation des infrastructures et les moyens des services de renseignement. Il dresse un bilan des deux premières années d'application. Certes la montée en puissance capacitaire a été engagée tandis que le recrutement et la fidélisation des effectifs se sont améliorés. Toutefois les rigidités croissantes dans le budget du ministère des Armées fragilisent la trajectoire financière tandis que de nombreux défis restent à relever en termes d'équipements, d'infrastructures, de condition militaire et de simplification administrative. Les rapporteurs émettent une trentaine de recommandations afin que l'effort de redressement inauguré par la LPM reçoive son plein effet.





Mission d'information sur l'arme du génie

**Rapporteuses : Mme Anne-Laure BLIN
et Mme Catherine HERVIEU**

L'arme du génie constitue une composante d'appui essentielle de l'armée de Terre. Elle a pourtant été reléguée au second plan dans le format, conduisant à des ruptures de capacités.

La remontée en puissance du génie constitue une condition essentielle vers la haute intensité. C'est dans ce contexte que s'est inscrite la mission conduite par les rapporteuses, Mmes Anne-Laure BLIN et Catherine HERVIEU, qui ont choisi de privilégier le terrain avec de nombreux déplacements dans les unités.

Les rapporteuses formulent une vingtaine de recommandations pour alimenter l'actualisation de la LPM. La remontée en puissance suppose un renouvellement des engins, la hausse de la dotation en porteurs d'engins et le reemplètement du stock de munitions et de mines antichars. La robotisation et l'innovation contribueront à renforcer l'efficacité des sapeurs. La réactivation de la brigade du génie constitue un levier pour assurer la cohérence, développer les compétences et l'interopérabilité. L'infrastructure tend à devenir une fonction mieux intégrée à la préparation opérationnelle.

Il est également constaté une augmentation du recours au génie secours face à la multiplication des crises. La gestion des ressources humaines apparaît comme un enjeu, les sapeurs étant soumis à un niveau de sollicitation supérieur aux autres armes. Les capacités de cette composante doivent être consolidées pour assurer l'assistance aux populations couplée à la perspective d'un conflit de haute intensité, sans oublier le rôle primordial du génie lors d'événements climatiques d'ampleur à l'instar du cyclone Chido.

RAPPORT
n° 2467





Mission d'information sur la guerre électronique

**Rapporteurs : M. Didier LEMAIRE
et M. Thierry TESSON**

La guerre électronique est un domaine peu connu du grand public sans doute à cause d'une technicité qui résiste parfois à l'analyse mais, plus encore, du fait d'une proximité avec le monde du renseignement qui n'a pas à être démontrée.

Cette invisibilité est pourtant inversement proportionnelle à son importance dans les conflits modernes comme l'a montré la guerre en Ukraine d'une manière éclatante. Si elle ne suffit pas à elle seule pour vaincre, en être privé revient à offrir à l'adversaire une supériorité opérationnelle décisive, décuplée aujourd'hui par l'accélération de l'innovation technologique.

Les conflits modernes s'appuient désormais sur une exploitation massive du spectre électromagnétique, dans un environnement de plus en plus numérisé et interconnecté. Systèmes d'armes, réseaux d'information, moyens de commandement, navigations par satellite, drones, tous ces moyens seront, de plus, durablement impactés par les révolutions qui s'annoncent : l'émergence de l'intelligence artificielle, bientôt relayée par les applications issues de la physique quantique.

Ce rapport d'information, dont les rapporteurs ont été MM. Didier LEMAIRE et Thierry TESSON, s'attache, dans une première partie, à dresser un panorama historique et conceptuel de la guerre dans le champ électromagnétique, de ses origines jusqu'aux périodes contemporaines.

Il analyse, dans une seconde partie, la situation de nos forces de guerre électronique, leurs atouts et leurs faiblesses, pour défendre *in fine* leur souhaitable évolution face aux bouleversements géopolitiques actuels.

RAPPORT
n° 2507





Mission d'information sur les dépendances militaires de la France vis-à-vis de l'étranger

**Rapporteurs : M. François CORMIER-BOULIGEON
et M. Aurélien SAINTOUL**

Aucun pays ne peut prétendre à l'autarcie en matière de défense. À ce titre, et comme toutes les armées, la France présente des dépendances envers l'étranger. Qu'elles soient souhaitées, consenties ou subies, ces dépendances doivent impérativement être étudiées afin d'orienter au mieux les choix dans un contexte de réarmement.

À cet effet, les rapporteurs François CORMIER-BOULIGEON et Aurélien SAINTOUL ont étudié trois questions simples. Quels sont les segments que nous considérons comme devant être absolument souverains ? A contrario, quels sont ceux sur lesquels nous consentons à une dépendance ? Enfin, quelles sont les modalités, les coopérations que nous souhaitons mener – et avec qui – dans le cadre de ces dépendances ?

Plusieurs constatations ont été faites durant ces travaux. D'une part, la France présente des dépendances dans des capacités critiques, en particulier dans le domaine du numérique et du spatial. D'autre part, des dépendances importantes existent sur les matières premières et composants essentiels, avec des risques multiples de rupture du marché international. De ce fait, les rapporteurs présentent plusieurs réformes pour assurer l'autonomie de la France. Parmi ces propositions, les rapporteurs appellent notamment à accélérer l'investissement public, à renforcer nos capacités dans le Commandement et contrôle, les munitions et les chars de combat et à engager un effort structurel sur la filière des métaux critiques et des terres rares.

RAPPORT
n° 2617





**Mission d'information sur la mobilité
stratégique en Europe et dans les
territoires ultramarins**

**Rapporteurs : M. Julien LIMONGI
et Mme Sabine THILLAYE**

La dégradation de notre contexte stratégique impose de réévaluer les capacités de projection de nos armées vers leurs théâtres d'opération.

Ce rapport, issu d'une mission d'information avec comme rapporteurs M. Julien LIMONGI et Mme Sabine THILLAYE, identifie un double contrat opérationnel en la matière. D'une part, les armées doivent pouvoir soutenir un engagement majeur en Europe. L'exercice Dacian Fall 2025 a démontré la crédibilité de nos capacités de projection, tout en témoignant de la persistance de certains freins réglementaires, d'infrastructures et d'interopérabilité. D'autre part, l'évolution des menaces conduit à repenser le modèle de couverture des 13 territoires ultramarins et à renforcer les capacités d'appui, notamment dans l'océan Pacifique et dans l'océan Indien, où certaines installations sont lacunaires.

Dans un contexte de conflit de haute intensité en Europe, la survenue simultanée de crises durables en outre-mer pourrait placer les armées françaises dans une situation de saturation logistique et opérationnelle conduisant nécessairement à des arbitrages.

Pour faire face, ce rapport revient sur le besoin de renforcement de certaines capacités et infrastructures, en particulier sur le segment terrestre. Les capacités de transport des armées sont en remontée en puissance mais des efforts restent nécessaires sur des segments critiques (capacités ferroviaires, logistique routière, soutien carburant, transport aérien lourd).

La dimension européenne est essentielle à la préparation de mouvements de forces en cas de conflit majeur sur le continent. C'est pourquoi les rapporteurs reviennent aussi sur les efforts accomplis dans le cadre otanien et communautaire. Ils apportent une appréciation détaillée, mais divergente, sur le paquet Mobilité militaire de l'Union européenne.

RAPPORT
n° 2910





Mission d'information commune avec la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire sur les changements environnementaux et les enjeux de défense

**Rapporteuses : Mme Sophie ERRANTE
et Mme Murielle LEPVRAUD**

Le changement climatique est un « multiplicateur de menaces », un facteur susceptible d'exacerber les tensions existantes et d'accroître l'instabilité internationale, via l'accroissement des catastrophes naturelles, des tensions sur la sécurité économique, alimentaire et hydrique, des risques sanitaires, des migrations climatiques ou encore la concurrence pour les ressources.

L'environnement constitue simultanément un terrain d'opérations, une contrainte opérationnelle et, dans certains contextes, un avantage stratégique. À ce titre, les forces armées doivent en permanence s'adapter aux contraintes et aux opportunités offertes par leur environnement : relief, climat, conditions météorologiques, etc.

Les forces exercent aussi un impact sur les milieux naturels, lors des conflits armés, mais également en temps de paix, à travers les entraînements et l'utilisation d'infrastructures et d'équipements militaires. Ainsi, à l'instar des autres secteurs d'activité humaine, les armées sont confrontées au défi de l'atténuation de leur empreinte environnementale.

La prise en compte de ces dynamiques environnementales s'impose désormais comme un élément essentiel de l'analyse stratégique et de la planification de défense. Ce rapport, issu d'une mission d'information, commune à la commission de la défense nationale et des forces armées et à celle du développement durable et de l'aménagement du territoire, avait pour rapporteuses Mmes Sophie ERRANTE et Murielle LEPVRAUD et présente l'étendue des liens entre environnement et défense.

D'une part, les transformations environnementales modifient les conditions d'exercice de la puissance et reconfigurent l'environnement stratégique international (I). D'autre part, ces évolutions appellent à une adaptation de l'outil de défense lui-même, pour concilier maintien de la supériorité opérationnelle et atténuation de l'empreinte environnementale (II). Enfin, elles soulèvent des interrogations sur l'adéquation des cadres juridiques et diplomatiques existants (III).

RAPPORT
n° 2982



Rapports en cours

Mission d'information commune avec la Commission des affaires étrangères sur l'articulation et la compatibilité des défenses européennes et atlantiques



Rapporteurs :
M. David HABIB
Mme Michèle TABAROT

Mission d'information sur l'avenir de l'industrie terrestre en Europe



Rapporteurs :
M. Laurent JACOBELLI
M. Jean-Louis THIÉRIOT

Mission d'information sur l'ouverture de la voie du Nord et les enjeux de défense



Rapporteurs :
M. Emmanuel FERNANDES
M. Karl OLIVE

Mission d'information flash sur l'avenir des hélicoptères



Rapporteurs :
M. Édouard BÉNARD
Mme Josy POUEYTO

Mission d'information sur l'avenir de la cavalerie



Rapporteurs :
M. Michel CRIAUD
M. Frank GILETTI

Mission d'information sur les drones et la lutte anti-drone



Rapporteuses :
Mme Catherine HERVIEU
Mme Corinne VIGNON

Mission d'information sur « préparer le conflit de demain : du MCO de contrat au MCO de combat »



Rapporteurs :
M. Thomas GASSILLOUD
Mme Marie RÉCALDE

Rapports pour avis budgétaire sur le projet de loi de finances 2027



Monde combattant,
Mémoire et lien avec la Nation

Rapporteur :
M. Laurent JACOBELLI



Défense - Préparation et
emploi des forces - Marine

Rapporteur :
M. Yannick CHENEVARD



Défense - Environnement et
prospective de la politique de défense

Rapporteuse :
Mme Isabelle RAUCH



Défense - Préparation et
emploi des forces - Air

Rapporteur :
M. Frank GILETTI



Défense - Soutien et logistique
interarmées

Rapporteur :
M. Bastien LACHAUD



Défense - Équipements des
forces - Dissuasion

Rapporteur :
M. François CORMIER-BOULIGEON



Défense - Préparation et emploi des
forces - Forces terrestres

Rapporteuse :
Mme Anna PIC



Sécurités - Gendarmerie nationale

Rapporteuse :
Mme Valérie BAZIN-MALGRAS



2025-2026

DÉPLACEMENTS DE LA COMMISSION

PARTIE 4

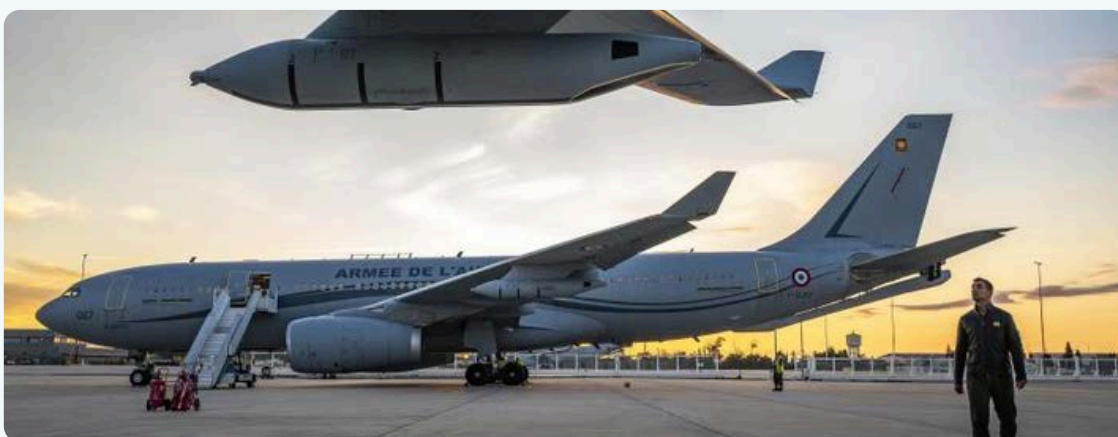
Déplacements de la commission

**Embarquements sur le porte-avions Charles de GAULLE
(26 septembre 2025) - (7 décembre 2025)**



Successivement, deux délégations de la commission de la défense ont embarqué les 26 septembre et 7 décembre 2025 sur le porte-avions Charles-de-Gaulle. L'occasion d'échanger avec les marins servant à son bord et de découvrir la diversité des missions réalisées grâce à ce bâtiment de la Marine nationale.

**Exercice VOLFA sur la base de Mont-de-Marsan - base aérienne 118
(9 octobre 2025)**



Une délégation de la commission de la défense s'est rendue, le 9 octobre 2025, sur la base de Mont-de-Marsan. Organisé par le Commandement de la défense aérienne et des opérations aériennes, cet entraînement de haute intensité mobilise plus de 1 000 aviateurs et une cinquantaine d'aéronefs, sur l'ensemble du territoire national.

Présentation des capacités de l'armée de Terre - École militaire (16 octobre 2025)



Une délégation de la commission de la défense, conduite par son Président Jean-Michel JACQUES, s'est rendue le 16 octobre à la présentation de l'armée de Terre 2025. Cette présentation a été l'occasion de faire un point sur les grands enjeux actuels de l'armée de Terre à travers des expositions, des conférences thématiques et des échanges avec les soldats. Le discours d'ouverture a été prononcé par le GA Pierre SCHILL, Chef d'état-major de l'armée de Terre. Il a insisté sur l'urgence et la radicalité du contexte qui nécessitent une armée de Terre plus stratégique, plus innovante et davantage soudée. Le discours a été suivi par des présentations statiques et des démonstrations dynamiques dans la cour de l'École militaire.

Présentation des capacités de l'armée de l'Air et de l'Espace - base aérienne 105 d'Évreux (6 novembre 2025)



Une délégation de la commission de la défense s'est rendue, le 6 novembre 2025, à la présentation de l'armée de l'Air et de l'Espace, sur la BA 105 d'Évreux. Chaque année, cette présentation permet de mettre en lumière les capacités opérationnelles de l'AAE, grâce à des présentations dynamiques. Lors de son allocution d'ouverture, le Chef-d'état major de l'AAE, le GA Jérôme BELLANGER, a souligné l'avancée technologique de l'AAE et mis en avant la nécessité d'accélérer rapidement l'ensemble des innovations numériques afin de maintenir l'avantage sur nos compétiteurs.

Audition décentralisée à l'Institution nationale des Invalides (28 janvier 2026)



La commission de la défense s'est réunie à l'Hôtel national des Invalides le mercredi 28 janvier 2025. Un mot d'accueil et de présentation historique a été dispensé en salle des colonnes par le GCA (2s) Christophe DE SAINT-CHAMAS, Gouverneur des Invalides. Le Président a remercié le gouverneur pour son invitation et a présenté l'objectif des réunions de commission hors les murs. Les députés ont ensuite visité la cathédrale Saint-Louis-des-Invalides, lieu d'hommage aux soldats blessés ou morts en opération.

Une audition de la commission s'est tenue en salle des boiseries avec le Gouverneur et le MGI Sylvain AUSSET, Directeur de l'Institution nationale des Invalides. À cette occasion, le MGI AUSSET a évoqué les travaux d'infrastructure de l'Institution et la nécessité de maintenir les compétences médicales de l'INI. L'enjeu pour l'Institution est d'accroître son attractivité à l'embauche pour augmenter sa population médicale, avec un besoin de recrutement estimé à 10 personnels à temps plein. Les députés ont ensuite échangé avec deux pensionnaires de l'INI, MM. Stéphane COLIN et Mikaele IVA. Ces derniers ont souligné les atouts de l'INI pour la rééducation, l'insertion professionnelle et la qualité de vie des pensionnaires. Pour terminer, les députés ont visité l'unité d'appareillage du centre d'études et de recherche sur l'appareillage des handicapés.



Exercice ORION à Saint-Nazaire (19 février 2026)



Le 19 février 2026, une délégation de la commission conduite par M. Jean-Michel JACQUES s'est rendue à l'exercice ORION 26. Cet exercice interarmées majeur, organisé du 8 février au 30 avril sur la façade Atlantique, visait à préparer les armées au combat de haute intensité avec plusieurs alliés. Après une présentation à Villacoublay, les députés ont rejoint Saint-Nazaire par avion militaire. À bord d'un porte-hélicoptères amphibie, ils ont assisté à plusieurs séquences opérationnelles et visité l'état-major embarqué.

Exercice SPARTEX à Toulouse - base aérienne 101 (20 février 2026)



Le 20 février 2026, une délégation de la commission de la défense a participé à l'exercice SPARTEX 26, organisé à Toulouse. Créé en 2021, cet exercice stratégique entraîne les unités du Commandement de l'Espace aux opérations spatiales militaires dans un environnement simulé complexe. Accueillis sur la base aérienne 101, les députés ont assisté à plusieurs ateliers sur la surveillance et la simulation des opérations spatiales. Ils ont également visité le centre de commandement et de contrôle ainsi que le laboratoire d'innovation spatiale des armées.

**Audition décentralisée au Musée de l'Ordre de la Libération
(25 février 2026)**



La commission de la défense s'est rendue à l'Ordre de la Libération le mercredi le 25 février 2026. Un mot d'accueil et de présentation a été dispensé par le GA (2s) Thierry BURKHARD, Délégué national de l'Ordre de la Libération. Les députés ont ensuite visité le musée de l'Ordre, guidés par M. Vladimir TROUPLIN, Directeur-conservateur du musée. Ils ont notamment visité les salles dédiées aux Forces françaises libres, au Général de GAULLE et à la Résistance intérieure.

Une audition du GA BURKHARD par la commission s'est tenue en salle Hubert GERMAIN. Le Président a précisé que ce déplacement s'inscrivait dans le cycle dédié à la condition militaire. Lors de l'audition ont été évoqués la perpétuation de la mémoire de la Résistance, la cohésion nationale, le service national ou encore les enjeux éducatifs pour l'Ordre.



Meeting de l'air à Cognac - base aérienne 709 (30 mai 2026)



Une délégation de la commission de la défense a participé, le 30 mai 2026, au *meeting* aérien sur la base aérienne de Cognac-Châteaubernard. Un événement majeur, qui est venu célébrer les 50 ans de la Fondation des Œuvres Sociales de l'Air, laquelle vient en aide aux familles et aux personnels de l'armée de l'Air et de l'Espace.

Inauguration de la base aérienne 928 à Brest-Loperhet « Commandant Gildas TISON » (9 juin 2026)



Le 9 juin 2026, une délégation de la commission de la défense s'est rendue sur la base aérienne 928 de Brest-Loperhet. Les députés ont assisté à son baptême au nom du commandant Gildas TISON, mort au service de la Nation en 2015. La cérémonie, présidée par le Chef d'état-major de l'armée de l'Air et de l'Espace, s'est poursuivie par l'inauguration d'une dérive de Mirage 2000-5 et le survol de quatre appareils. Seule emprise de l'armée de l'Air et de l'Espace en Bretagne, la base contribue à la surveillance et à la sûreté aérienne du Nord-Ouest de la France.

Déplacement au Vietnam (1er au 5 juin 2026)



Une délégation de la commission de la défense, conduite par M. Jean-Michel JACQUES et composée de Mmes Valérie BAZIN-MALGRAS et Marie RÉCALDE, ainsi que de M. Michel CRIAUD, s'est rendue au Vietnam du 1er au 5 juin 2026.

Cette mission avait pour objectif de faire le point sur la coopération en matière de défense entre la France et le Vietnam, pays avec lequel a été conclu un partenariat stratégique global. Des entretiens ont eu lieu à Hanoï, notamment avec le Vice-ministre de la défense en charge des relations internationales le GCA NGUYEN Truong Thang ; la Vice-ministre des affaires étrangères, Mme LE Thi Thu Hang ; le vice-président de l'Assemblée nationale du Vietnam, M. NGUYEN Doan Anh ; et le Président de la Commission des affaires étrangères et de la défense de l'Assemblée nationale, le Général LE Tan Toi.

La délégation s'est également déplacée pour une séquence mémorielle à Diên Biên Phu, où elle a déposé des gerbes respectivement au Mémorial français et au cimetière vietnamien.

Ce déplacement a permis de mettre en exergue la relation qualifiée de « particulière » entre la France et le Vietnam et d'identifier les domaines dans lesquels le partenariat stratégique global pourrait utilement encore plus se concrétiser : essentiellement la sécurité maritime, mais aussi la technologie dans le nucléaire civil, le spatial et les fonds marins. La délégation a émis également deux recommandations : améliorer l'entretien du mémorial français de Diên Biên Phu et faire de cette ville un symbole de paix pour l'avenir.



Déplacement au salon Eurosatory (17 juin 2026)



Une délégation de la commission de la défense, menée par son Président Jean-Michel JACQUES, s'est déplacée le 17 juin au salon Eurosatory 2026, à Villepinte. La délégation a été accueillie au pavillon du GICAT puis a visité les stands de divers industriels pour échanger sur l'actualité de la défense : Fonderie de Bretagne sur l'avenir du site, MBDA et Thales sur le successeur du lance-roquette unitaire, KNDS pour la présentation de la capacité de char intermédiaire et CEFA pour les robots et le génie.

Les députés ont ensuite visité le pavillon du ministère des Armées avant d'assister au discours du GA Pierre SCHILL, Chef d'état-major de l'armée de Terre. La journée s'est terminée par la démonstration dynamique de l'armée de Terre, centrée sur le combat de haute intensité (Leclerc XLR, Serval LAD, Jaguar, Griffon, drones).





2025-2026

PRINCIPAUX ENTRETIENS DU PRÉSIDENT

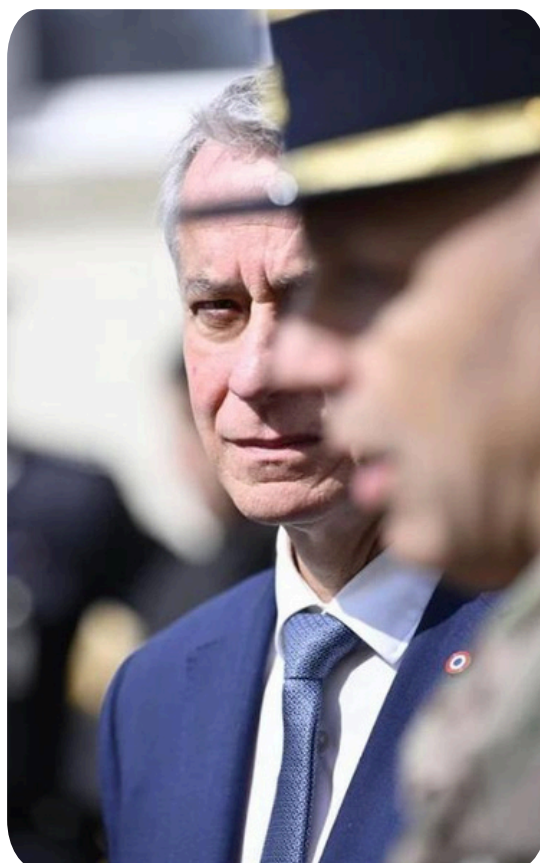
PARTIE 5

SEPTEMBRE 2025

- **Déplacement aux côtés de M. Sébastien LECORNU**, Ministre des Armées, à Marignane chez *Airbus Helicopters*, et à Valence au 1er régiment de Spahis
- **Cérémonie d'adieu aux armes du GA Thierry BURKHARD**, Chef d'état-major des Armées
- **Entretien avec l'AL Nicolas VAUJOUR**, Chef d'état-major de la Marine nationale
- **Intervention sur les enjeux de défense au Forum Économique Breton**
- **Embarquement sur la FDI Amiral Ronarc'h**
- **Entretien avec le GAA Fabien MANDON**, Chef d'état-major des Armées
- **Entretien avec M. Nicolas CHAMUSSY**, Président du GICAT
- **Entretien avec M. Cédric PERRIN**, Président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat

OCTOBRE 2025

- **Entretien avec M. Nicolas DUFOURCQ**, Directeur général de Bpifrance
- **Rencontre avec une délégation de députés turcs**
- **Intervention sur les enjeux de défense au Sommet POLITICO**
- **Entretien avec M. Emmanuel CHIVA**, Délégué général pour l'armement
- **Participation à l'opération Colis de Noël de Solidarité Défense**
- **Déplacement à Cambes aux côtés de Mme Alice RUFO**, Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées et des Anciens combattants



NOVEMBRE 2025

- **Opération Bleuet de France à l'Assemblée nationale**
- **Entretien avec M. Pierre-Éric POMMELET**, PDG de Naval Group
- **Entretien avec Mme Françoise DUMAS**, Présidente de la Commission nationale indépendante de reconnaissance et de réparation des préjudices subis par les Harkis et les autres personnes rapatriées d'Algérie
- **Entretien avec le collège des inspecteurs généraux des armées**
- **Intervention devant la Chaire Économie de défense de l'IHEDN**
- **Déplacement au Salon des Maires aux côtés de Mme Catherine VAUTRIN**, Ministre des Armées et des Anciens combattants
- **Réunion de la Délégation aux droits des femmes** consacrée au thème « femmes, paix et sécurité »
- **Déplacement à Varcès à l'occasion de l'annonce du Président de la République relative au service national**

DÉCEMBRE 2025

- **Entretien avec M. Nicolas LERNER**, Directeur général de la direction générale de la sécurité extérieure
- **Commission parlementaire d'évaluation** de la politique du Gouvernement d'exportation de matériels de guerre
- **Remise du rapport 2024 de la Délégation Parlementaire au Renseignement** à Mme Yaël BRAUN-PIVET
- **Cérémonie du Grand prix de l'Académie du renseignement 2025**
- **Colloque de la Délégation Parlementaire au Renseignement à l'Assemblée nationale**
- **Entretien avec des représentants du GIFAS**
- **Entretien avec M. Nicolas ROCHE**, Secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale
- **Cérémonie de livraison de la FDI HS Kimon à la Grèce**

JANVIER 2026

- **Entretien avec M. Patrick PAILLOUX**, Délégué général pour l'armement
- **Déplacement à Istres lors des vœux aux armées du Président de la République**
- **Cérémonie des vœux de Mme Catherine VAUTRIN**, Ministre des Armées et des Anciens combattants
- **Déplacement en Ukraine aux côtés de Mme Alice RUFO**, Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées et des Anciens combattants
- **Entretien avec M. Clément BEAUNE**, Haut-commissaire à la Stratégie et au Plan
- **Intervention devant une classe de défense et de sécurité globale**
- **Entretien avec le collège des inspecteurs généraux des armées**
- **Entretien avec Mme Marie-Christine SARAGOSSE**, Directrice générale de Radio France internationale
- **Entretien avec des représentants de la filière BITD d'Arkéa**

FÉVRIER 2026

- **Intervention lors de la conférence Randstad « RH et BITD »**
- **Entretien avec Mme Hanne FUGL ESKJAER**, Ambassadrice du Danemark en France
- **Entretien avec M. Nicolas DUFOURCQ**, Directeur général de Bpifrance
- **Entretien avec le COL Gabriel CHINCHILLA**, Attaché de Défense à l'Ambassade des États-Unis en France
- **Entretien avec M. Pedro SANCHEZ**, Ministre de la défense nationale de Colombie
- **Projection de la série « Coeurs Noirs » à l'Assemblée nationale**
- **Entretien avec Mme Liudmyla BUIMISTER**, Présidente du groupe d'amitié France-Ukraine à la Verkhovna Rada
- **Entretien avec M. Yaan BAROS**, Président de l'Association des Cadres et Auditeurs de l'IHEDN
- **Entretien avec M. François JACQ**, Président du Centre national d'études spatiales

MARS 2026

- **Déplacement à l'Île Longue à l'occasion du discours du Président de la République**
- **Intervention lors du séminaire interarmées des grandes écoles militaires à l'Assemblée nationale**
- **Déplacement à La Montagne pour la cérémonie de lancement en réalisation du porte-avions de nouvelle génération**
- **Entretien avec M. Kalev STOICESCU**, Président de la commission de la défense du parlement estonien
- **Entretien avec M. Benoît LAROCHE DE ROUSSANE**, Directeur de l'industrie de défense de la DGA
- **Entretien avec le GAA Fabien MANDON**, Chef d'état-major des Armées
- **Entretien avec Mme Maya ATIG**, Directrice générale de la Fédération bancaire française
- **Intervention devant la Préparation Militaire Marine « Amiral de Joinville »**

AVRIL 2026

- **Déplacement chez Dassault aux côtés de M. Jean-Pierre FARANDOU**, Ministre du Travail et des Solidarités
- **Déplacement à Poitiers aux côtés de Mme Catherine VAUTRIN**, Ministre des Armées et des Anciens combattants, auprès du Régiment d'infanterie chars de marine, puis de l'entreprise *SAFRAN*
- **Entretien avec M. Patrick PAILLOUX**, Délégué général pour l'armement
- **Colloque « Amplifier notre effort de défense : pourquoi et comment ? » à l'Assemblée nationale**
- **Entretien avec M. Guy KAKOMBO MUADIAMVITA**, Ministre de la défense de la République Démocratique du Congo
- **Réception d'une délégation de la commission de la défense du Bundestag allemand**
- **Entretien avec M. Thibaut GUILLUY**, Directeur général de France Travail

MAI 2026

- **Opération Bleuet de France à l'Assemblée nationale**
- **Réception d'une délégation de parlementaires grecs**
- **Intervention lors de la Session Choiseul Top 40 Défense**
- **Entretien avec M. Pierre LÉVY, Ambassadeur de France, Président du conseil d'administration de l'IHEDN**
- **Colloque « La place du combattant et du vétéran dans les sociétés française et ukrainienne : un enjeu national » à l'Assemblée nationale**
- **Entretien avec M. Hideo SUZUKI, Ambassadeur du Japon en France**
- **Réception d'une délégation de parlementaires djiboutiens**



JUIN 2026

- **Entretien avec M. Stephan STEINLEIN, Ambassadeur d'Allemagne en France**
- **Entretien avec M. Hervé GUILLOU, Copräsident du dialogue de place sur le financement de l'industrie de défense**
- **Entretien avec le GCA NGUYEN Truong Thang, Vice-ministre du Ministère de la Défense du Vietnam**
- **Entretien avec Mme Nathalie DROUIN, Ambassadrice du Canada en France**
- **Entretien avec M. Damien CAZÉ, Président de la 4e chambre de la Cour des comptes et M. Philippe HAYEZ, Rapporteur général de la Cour des comptes**
- **Entretien avec le GCA Loic MIZON, Gouverneur militaire de Paris**
- **Commission parlementaire d'évaluation de la politique du Gouvernement d'exportation de matériels de guerre**

JUILLET 2026

- **Participation à la deuxième session des assises du monde combattant**
- **Entretien avec M. Jean-François FALLACHER**, Directeur général d'Eutelsat
- **Remise du rapport 2025 de la Délégation Parlementaire au Renseignement à Mme Yaël BRAUN-PIVET**
- **Entretien avec M. Vegar BRYNILDSEN**, Ambassadeur de Norvège en France
- **Entretien avec Mme Catherine DE SALINS**, Présidente du Haut Comité d'évaluation de la condition militaire
- **Entretien avec M. LE Tan Toi**, Président de la commission de la défense, de la sécurité, et des affaires étrangères de l'Assemblée nationale du Vietnam









Directeur de la rédaction : Jean-Michel JACQUES
Crédits photos : Cabinet du Président Jean-Michel JACQUES
Impression : Icônes - Caudan

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE